**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Nouvelle centrale de chauffe utilisant l'eau du lac à l'UNIL

Le Conseil d'Etat a adopté et transmis au Grand Conseil une demande de crédit d'ouvrage pour un montant de 55.26 millions de francs afin de construire, sur le site de l'Université, une nouvelle centrale de chauffe équipée de pompes à chaleur utilisant l'eau du lac. Ce projet permettra de remplacer les anciennes chaudières fonctionnant au mazout et au gaz en alimentant, dès 2025, 26 bâtiments du campus par de nouvelles installations reposant sur des énergies renouvelables. Cette étape est fondamentale dans le processus de décarbonation du campus de l'UNIL.

Actuellement, sur son site de Dorigny, les bâtiments de l'Université de Lausanne sont majoritairement alimentés par deux chaufferies qui fonctionnent au gaz et au mazout. Elles représentent 85% des émissions de gaz à effet de serre de l'UNIL liées à l'exploitation des bâtiments. Ces deux chaufferies arrivent en fin de vie à l'horizon 2025 et doivent être remplacées pour assurer l'approvisionnement du site en chaleur au-delà de cette échéance. De nouveaux bâtiments de l'UNIL sont par ailleurs en cours de travaux comme l'extension de l'Unithèque (mise en service prévue en 2025) ou en cours de planification (bâtiment des Sciences de la Vie, rénovation des ailes de l'Amphipôle, nouveau Bâtiment des Sciences humaines). Le principe d'exemplarité de l'Etat en matière énergétique interdit de raccorder les constructions nouvelles au système de chauffage existant qui mobilise des énergies fossiles. Une nouvelle centrale de chauffe est donc indispensable pour assurer le raccordement et la mise en service de ces nouveaux bâtiments conformément aux exigences de la loi vaudoise sur l'énergie.

Une nouvelle chaufferie évolutive et respectueuse de l'environnement

Une demande de crédit d'ouvrage d'un montant de 55.26 millions de francs a ainsi été adoptée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil pour la construction, sur le site de l'Université, d'une nouvelle centrale de chauffe équipée de pompes à chaleur utilisant l'eau du lac. La puissance de chacune des trois pompes qui devront être installées est de 5 MW pour une puissance totale de 15 MW. Cette puissance est comparable, en ordre de grandeur, à celle nécessaire pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire de 1500 maisons individuelles. Le projet prévoit également un emplacement pour qu'une quatrième pompe à chaleur d'une puissance

équivalente puisse être installée à l’avenir afin de couvrir l’augmentation des besoins de chaleur du site de l’UNIL jusqu’à l’horizon 2060.

Le bâtiment qui accueillera cette nouvelle centrale de chauffe sera principalement enterré et son impact visuel réduit au minimum. De plus, la nouvelle centrale conservera et exploitera le réseau technique de la chaufferie actuelle. Mis en place dès le début du développement du campus dans les années 1970, ce précieux réseau de distribution de chaleur couvre une grande partie du site. Le système de pompage de l’eau du lac, exploité en commun avec l’EPFL qui a déjà une centrale de chauffe similaire, est renforcé pour répondre aux besoins des deux sites.

La transition énergétique cantonale en marche

La solution la plus efficace a été retenue pour remplacer les infrastructures actuelles tout en tenant compte des enjeux actuels sur le plan de l’énergie et de la durabilité. En s’appuyant en grande partie sur la source de chaleur locale et renouvelable qu’est l’eau du lac, cette solution constitue le meilleur vecteur énergétique pour une telle installation. Ce projet s’inscrit également pleinement dans les objectifs du Programme de législature 2022-2027 du Conseil d’État dont la mesure 2.3 vise à "Réaliser la transition énergétique pour assurer un approvisionnement durable du canton en énergies renouvelables et neutres en carbone” et la mesure 2.12 à “Renforcer l’exemplarité de l’État en matière de climat et de durabilité et atteindre le zéro net d’ici à 2040 en matière d’émissions de gaz à effet de serre pour les activités de l’administration cantonale”.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 10 novembre 2022

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEF, Jérémie Leuthold, directeur général, Direction générale de l'enseignement supérieur

TÉLÉCHARGEMENT(S)